

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 306

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE 42

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer à la référence :

« V »

la référence :

« VII ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'alinéa 21 de l'article 43.